



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 8 janvier 2024 par le Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant les dispositions diverses relatives au signalement d'informations sur une irrégularité suspectée au sein de Wallonie-Bruxelles International', portant le numéro 75.305/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 9 janvier 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.